



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MARS 2025**

DELIBERATION N°05 - DCM-20250312-05

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 24
Votants : 28
Pour : 28
Contre : -
Abstentions : -

Objet :
**Approbation de
principe pour la
gestion par
délégation du
service public**

L'an deux mille-vingt-cinq, le douze mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 4 mars 2025

Membres présents :

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M. José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, Mme Sandrine DARRIGUES, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, Mme Catherine DUPIN, Mme Simone PUYO, M. Jean-Pierre ALPHA, Mme Catherine DUFOUR, Mme Alexandra VALETTE, M. Jonathan DARRIGADE, M. Eric DEITIEUX, Mme Céline DOS SANTOS, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Jérôme RANCE, M. Frédéric BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

M. Patrick ACEDO donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ
M. Alain DARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Pierre ALPHA
M. Xavier BAYLAC donne pouvoir à Mme Laurence GUYONNIE
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir à Mme Céline DOS SANTOS

Membre absent :

M. Bastien GERY

Secrétaire de séance : M. Eric DEITIEUX

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie GUTIERREZ, Adjoint délégué à la Tranquillité publique, à l'Accessibilité, aux Ressources humaines, à l'Eau et à la GEMAPI

La collectivité avait confié pour une durée de cinq ans la gestion de la Fourrière automobile à un prestataire extérieur par délégation de service public. Le contrat de délégation de service public a expiré le 31 décembre 2024.

Si l'assemblée souhaite renouveler le contrat de délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile, elle doit prendre une délibération spécifique au vu du rapport de présentation détaillé.

La conclusion du rapport conduit à privilégier un contrat de délégation de service public, dont les caractéristiques principales seraient les suivantes :

- rémunération du délégataire assurée par les produits perçus auprès des usagers en contrepartie du service rendu ;
- durée envisagée du contrat de 5 ans négociable.

Dans ce contrat, le délégataire aura pour mission l'exploitation et la gestion de la Fourrière automobile. Il assurera notamment :

- l'exploitation du service à ses risques et périls,
- l'enlèvement des véhicules en infraction,
- la mise à disposition d'un parc de fourrière aménagé répondant aux exigences de la législation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement,
- la fourniture des moyens humains et matériels permettant d'intervenir dans les délais les plus brefs,
- la garde des véhicules à ses risques et périls, dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et les biens,
- la remise du véhicule après délivrance d'une mainlevée provisoire de sortie en vue de permettre exclusivement un contrôle technique ou des réparations,
- la restitution des véhicules sur présentation de la décision de mainlevée définitive délivrée par l'autorité habilitée,
- la remise au service des Domaines des véhicules destinés à être aliénés sur instruction l'autorité habilitée,
- la remise des véhicules classés à détruire à l'entreprise agréée chargée de la destruction,

Le comité social territorial a rendu un avis sur le projet de la gestion déléguée du service lors de sa séance du 10 mars 2025.

Où l'exposé de Monsieur Jean-Marie GUTIERREZ et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du renouvellement d'un mode de gestion déléguée selon la forme d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la fourrière automobile tels que définis ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de mise en concurrence qui conduira à la désignation de l'exploitant de la fourrière automobile et à prendre les actes s'y rapportant.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 13/03/2025**

**Le Maire,
M. Francis GONZALEZ**



**Le Secrétaire,
M. Eric DEITIEUX**



**Certifié
exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la
publication
le**